

Réunion du Conseil Municipal du 17 Février 2025

Le dix sept février deux mil vingt cinq à vingt heures , le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 Février 2025, s'est réuni, à la mairie de Réaux sur Trèfle, en session ordinaire, sous la présidence de Mr Patrick BERTHELOT, maire.

Etaient présents : Mrs BERTHELOT P – DESTOUCHES R- GUILLOT Y - MARIAU S - ROY G -PERAULT P -
FERCHAUD F - METOYER JC -
Mmes PIERRE S - RIVIERE V -

Absents excusés : Mrs CRESPO A - BROTTTEAU G - KORN S - DOUMERET F -
Mmes HEULIN Ch - MITAULT M – BERTIN D -

Absents : Mrs - GUEDON CH - NOEL C

Secrétaire de séance : Mme Valérie RIVIERE

Ordre du jour :

- Délibération à prendre concernant le personnel communal (service administratif)
 - Point sur le projet de géothermie
 - Etude de financement des travaux d'investissement
 - Etude de devis
 - Point sur les travaux – bâtiment communaux-
 - Point sur les demandes en matière d'urbanisme
 - Questions diverses
-

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du dernier procès verbal. Celui-ci n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

- Délibération à prendre concernant le personnel communal (service administratif):

Le conseil municipal reconnaissant la nécessité de recruter un agent administratif en raison de l'accroissement temporaire de l'activité du service administratif du secrétariat de la mairie accepte de recruter un agent administratif polyvalent du 01 mars 2025 au 31 mai 2025 inclus à raison de 35h00 par semaine.

Le conseil municipal accepte la reconduction du contrat à durée déterminée de M Kévin VUILLEMIN, adjoint technique pour une durée de 1 an. (7/03/2025 au 06/03/2026 inclus)

- Point sur le projet de Géothermie :

Nous n'avons pas de retour de l'AQUAPAC pour la prise en charge des frais relatifs au 2° forage de reconnaissance, 2 sourciers sont venus sonder le terrain et ils sont tous les deux d'accord pour dire qu'il y a bien une présence d'eau sur la parcelle d'implantation du tir à l'arc. (ZI106)

Si l'AQUAPAC est d'accord de nous assurer pour le 2° forage, nous poursuivrons le projet, si l'AQUAPAC ne veut pas nous assurer, la poursuite sera à réfléchir mais l'assemblée délibérante serait plutôt favorable,

-Etude de financement des travaux d'investissement :

-Un prêt serait nécessaire pour le financement des travaux de la salle communale et du logement locatif à St Maurice de Tavernole d'un montant de 60 000€.

Des démarches ont été entreprises auprès d'organismes bancaires, cependant, les fonds ne seront débloqués qu'une fois le budget voté.

Si le projet se poursuit, un prêt sera également nécessaire pour le financement des travaux de géothermie.

- Etude de devis :

-Lave-vaisselle – salle de st Maurice : neuf = 2800€ ou installer celui de la salle CCS. (Hall d'entrée)
Le conseil municipal a voté pour l'acquisition d'un lave vaisselle neuf.

- Point sur les travaux – bâtiment communaux :

-Installation de la barre en inox, pour compenser l'écart avec les éléments de cuisine et la crédence de la cuisine de la salle communale. Il faudrait prévoir également pour la cuisine du logement et de la salle de St Maurice environ 6m2 de faïence.

-Mobilier: 10 tables à prévoir identiques à celles de la salle du Centre Culturel, comparaison des prix environ 85-90€ par table.

-La visite de la salle et du logement sont à prévoir prochainement.

-L'Escale : 2 candidatures intéressées se sont présentées en mairie.

Cependant le précédent gérant étant en liquidation judiciaire, ces candidatures doivent être adressées au mandataire judiciaire qui, à compter du 15/03/2025, date limite de réception des candidatures, doit les transmettre au juge qui statuera.

M le Maire n'est pas d'accord avec cela, il souhaite que la commune puisse faire ce choix. sera proposé aux
Les deux candidats seront convoqués pour un entretien.

-Terrain de Mme MICHAUD : Plusieurs offres ont été faites de la part du propriétaire pour l'ensemble de la parcelle comprenant une partie non constructible et une partie constructible.

Le conseil municipal estime à 25 000€ la partie constructible représentant 1800 m² et à 3000 €, la partie non constructible représentant 3000m2, soit un total d'environ 30 000€ contre 48 000€ proposés actuellement par la propriétaire.

Il conviendrait de s'assurer par le biais d'une étude, que le terrain n'est pas pollué.

Cependant, la commune n'ayant aucun projet par la suite, l'idée de l'achat de ce terrain est abandonnée.

-Point sur les demandes en matière d'Urbanisme :

-1 CUA – ZA196 chez Merzeau

-Afin d'étudier une solution permettant de désenclaver le terrain de Mme BERNIER à Moings, un rendez-vous sur site aura lieu le Mardi 18/02 prochain.

- Questions diverses :

-Proposition de faire le repas des aînés en septembre plutôt qu'en décembre, le conseil municipal préfère maintenir le repas en décembre.

-Une proposition a été faite pour organiser un goûter intergénérationnel, le conseil municipal décide de réfléchir à cette proposition.

-Il conviendrait de faire nettoyer les rideaux de la scène de la salle du CCS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.